

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL102-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20191112-DEL102-19-DE
Date de télétransmission : 15/11/2019
Date de réception préfecture : 18/11/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 novembre 2019 à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 6 novembre 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEE, G. LE CLOAREC, C. PICCA
et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J.C. GUERRE-GENTON,
J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Gisèle LE CLOAREC, en date du 7 novembre 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 7 novembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. BAH Rahim
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSEY Andy
M^{me} FERRACIOLI Chantal
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. MORIN Georges
M. PERRIER Yves
M^{me} ROULAND Chloé

MONSIEUR PAUL BERTHOLLET A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Participation à l'appel à projet "stop harcèlement " -
demande de subvention à la Région.**

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Gières travaille depuis des années sur le harcèlement scolaire en partenariat avec le service jeunesse par le biais d'actions régulières mais également ponctuelles comme le théâtre forum.

La région Auvergne-Rhône-Alpes a délibéré en décembre 2018 pour engager la région dans la lutte contre le harcèlement scolaire. Elle propose la mise en place d'un appel à projet « stop harcèlement » qui soutiendrait les initiatives partenariales ou très innovantes.

La commune souhaite répondre à cet appel à projet dans les thématiques suivantes : « organisation d'évènements » et « formation des adultes ».

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'approuver la participation à cet appel à projet,
- de l'autoriser à demander les subventions et à signer tous documents s'y rapportant.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 12 novembre 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,




Pierre VERRI.